

# DÉLIBÉRATION n° CA-05-05-2023-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 5 mai 2023

Procès-verbal du Conseil de gestion  
de la Fondation Poitiers Université du 14 mars 2023

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 14 mars 2023 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 mai 2023  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 15/05/2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

### MEMBRES

#### Présents

Bastien Bernela  
Marc Bonassies  
Frédéric Dupuy  
Christian Garrez  
Majdi Khoudair  
Eric Persais  
Jérôme Petit  
Thomas Rogaume  
Flora Sfez  
Yves Trousselle  
Anne Vermotte

#### Excusés

Xavier de Boysson  
Véronique Diaz  
Cédric Lapiteau  
Virginie Laval (représentée par Thomas Rogaume)  
Cédric Renaud  
Johnny Rousseau

#### Ont donné procuration à

Xavier de Boysson  
Véronique Diaz  
Johnny Rousseau

Marc Bonassies  
Bastien Bernela  
Marc Bonassies

### MEMBRES DE DROIT

Anne Bisagni-Faure – *Rectrice de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine représentée par :*  
Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine*

### MEMBRES INVITÉS

#### Présents

Thierry Ferreira – *Délégué général – Fondation*  
Danielle Gadeau – *Assistante – Fondation*  
David Martin – *Agent Comptable de l'Université de Poitiers*  
Caroline Picard – *Chargée de mission – Fondation*  
Emmanuel Sallé – *Commissaire aux comptes (KPMG)*

---

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, accueille les membres du Conseil de gestion en présentiel et en distanciel. Il excuse la Présidente de l'Université, Mme Virginie Laval retenue par d'autres engagements. Elle sera représentée par M. Thomas Rogaume, Vice-Président délégué de l'Université, en charge de la Recherche, de l'innovation et des partenariats économiques.

Le Président de la Fondation souhaite la bienvenue à M. Emmanuel Sallé, représentant du Commissaire aux comptes, ainsi qu'à M. Majdi Khoudair, Directeur de l'ENSMA, qui assiste pour la première fois à un Conseil de gestion.

Avant de passer à l'ordre du jour avec notamment l'étude des comptes de résultat 2022, le Président fait le compte des présents (11) et des procurations (3). Le quorum étant atteint, il passe à l'adoption du procès-verbal du Conseil de gestion précédent :

**Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour et les documents de séance ont été envoyés par mail quelques jours avant le présent Conseil. M. Marc Bonassies laisse la parole à M. David Martin, Agent comptable de l'Université, pour présenter les comptes de la Fondation 2022.

## 1. Comptes de résultat 2022

### 1.1- Comptes 2022

M. David Martin remercie M. Marc Bonassies. Il s'agit de sa première présentation des comptes de la Fondation depuis son arrivée à l'Université de Poitiers et il précise qu'il s'est efforcé de simplifier la présentation pour une meilleure compréhension, en mettant en parallèle les produits perçus en 2021 et en 2022.

#### LES PRODUITS

|                                                                                     | 2022    | 2021    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Dons et subventions reçues                                                          | 403 184 | 488 972 |
| Part des fonds propres affectée en fonctionnement (fraction consommable ou réserve) | 137 857 | 71 553  |
| Fonds dédiés antérieurs à l'exercice                                                | 234 451 | 173 282 |
| Apport en mécénat en nature et compétence                                           | 140 517 |         |
| Produits financiers                                                                 | 6 456   | 2 388   |
| Reprise sur provisions                                                              | 33 750  |         |
| Total produits                                                                      | 956 215 | 736 195 |

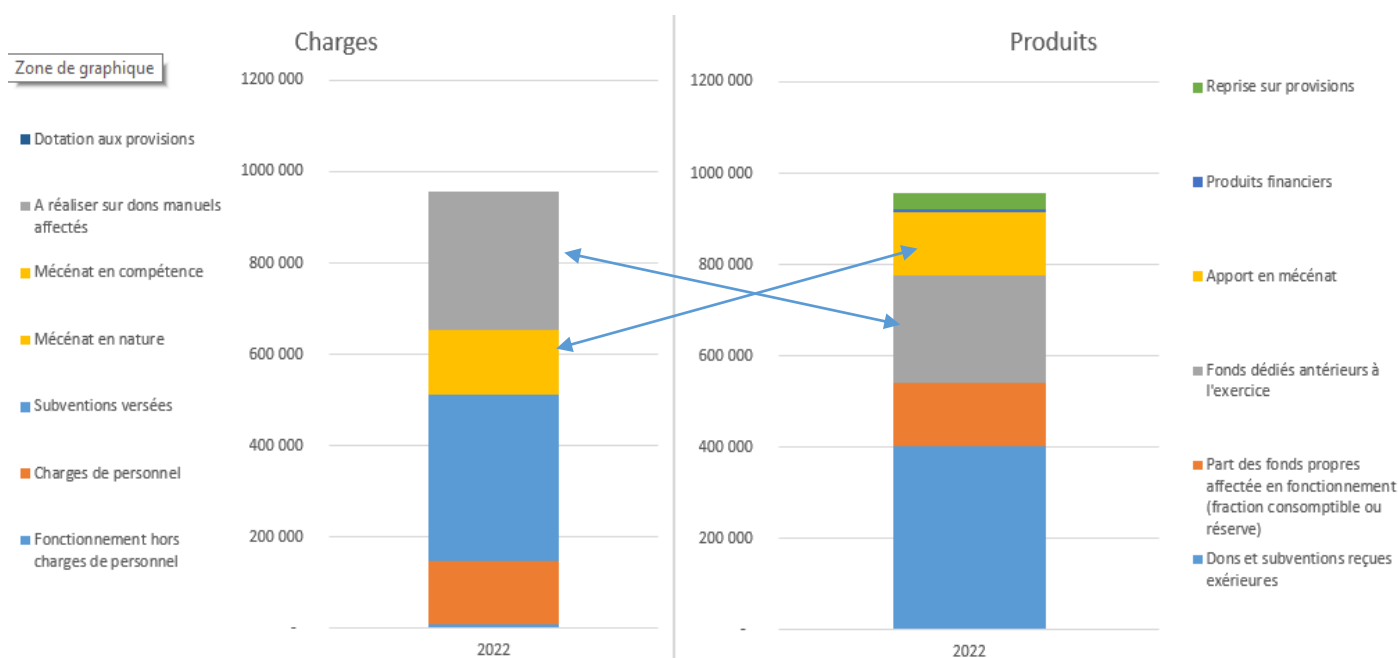
La collecte des dons reste relativement stable : en 2022 la fondation a reçu 403 184 euros en dons et subventions. Pour équilibrer le budget, 137 857 euros, correspondant peu ou prou aux charges de personnel (voir le Tableau des Charges ci-après), ont été puisés dans la part consommable du capital. Les fonds dédiés antérieurs à l'exercice, soit 234 451 euros, sont les dons fléchés reçus avant janvier 2022 et qui, au 31 décembre 2022, n'ont pas encore été reversés, les projets étant toujours en cours. La nouveauté cette année est l'apport de mécénat en nature et en compétences, qui sont valorisés dans le compte de résultat. En ce qui concerne la reprise sur provisions, à hauteur de 33 750 euros, elle n'a pas vocation à se reproduire dans le futur.

## LES CHARGES

|                                          | 2022           | 2021           |
|------------------------------------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement hors charges de personnel | 8 040          | 4 184          |
| Charges de personnel                     | 138 152        | 127 418        |
| Subventions versées                      | 366 421        | 320 307        |
| Mécénat en nature                        | 27 908         |                |
| Mécénat en compétence                    | 112 609        |                |
| A réaliser sur dons manuels affectés     | 303 085        | 250 536        |
| Dotation aux provisions                  |                | 33 750         |
| <b>Total charges</b>                     | <b>956 215</b> | <b>736 195</b> |

La partie des charges est présentée sous le même format que celui des produits. D'une façon générale on observe une plus grande activité, une valorisation du mécénat en nature et en compétence, et plus de report de dons manuels affectés non utilisés, à hauteur de 303 085 euros. Ces derniers correspondent à des dons reçus en 2022 mais non encore utilisés au 31 décembre de cette même année, qui se retrouvent matérialisés en dépenses : il s'agit d'une réserve dans le passif. On observe une augmentation de 8 % des charges de personnel, dont l'explication est liée à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, avec une revalorisation du régime indemnitaire.

M. David Martin fait ensuite une synthèse des finances 2022 à l'aide du graphique ci-dessous.



Il s'appuie sur ce document pour dresser les grands agrégats du bilan. L'Université a abondé aux fonds propres de sa Fondation à hauteur de 250 000 euros. Une fraction consommable de ces fonds propres est venue combler l'insuffisance de recettes en 2022, qui correspond aux charges du personnel de l'année.

|               | 2022      | 2021      |
|---------------|-----------|-----------|
| Fonds propres | 1 180 343 | 1 068 200 |
| Fonds dédiés  | 479 780   | 411 146   |
| Trésorerie    | 1 539 347 | 1 447 925 |

D'une manière générale on observe une augmentation des fonds propres, des fonds dédiés et de la Trésorerie.

M. Martin souligne qu'une partie du Capital est actuellement disponible sur des comptes courants (174 587,79 euros et 322 198,79 euros, au Crédit Agricole Touraine Poitou et Crédit Agricole Charente Périgord, respectivement) suite au terme de certains placements, et qu'il serait probablement pertinent de placer ces sommes afin de bénéficier de revenus sur ces fractions du capital.

M. Marc Bonassies remercie M. David Martin pour cette présentation et pense aussi que la Fondation a tout intérêt à faire le point sur les placements arrivés à terme.

Mme Flora Sfez, Trésorière de la Fondation et Vice-Présidente finances à l'Université intervient pour souligner que l'Université de Poitiers soutient sa Fondation, car elle participe activement au rayonnement territorial de l'Université et au développement de sa recherche partenariale, avec la création de nouvelles Chaires. Ce soutien s'est matérialisé notamment cette année par la contribution déjà évoquée de 250 000 euros aux fonds propres, afin de permettre le développement de la Fondation, et de soutenir en particulier son implication dans le développement du mécénat de compétences au sein de l'établissement.

La parole est laissée à M. Pierre Emmanuel Sallé, commissaire aux comptes. M. Sallé précise qu'il a été missionné auprès de l'Agent Comptable de l'Université pour faire un audit de la Fondation et déclare que les comptes 2022 sont sincères. En réponse à l'interrogation de M. Christian Garrez, Président de la société DARVA, qui s'interroge sur la pertinence de consommer la fraction consommable des fonds propres, il précise qu'il est préférable ne pas laisser apparaître un déficit dans le compte de résultat, mais au contraire d'équilibrer les charges et les produits avec une part consommable des fonds propres afin de financer les projets par ces derniers, ce qui est leur raison d'être.

Le Président de la Fondation reprend la parole et propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil la possibilité de faire remonter la part des excédents sur les fonds consommables. Après avoir remercié le Commissaire aux comptes, il passe au vote du bilan.

#### **Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les comptes 2022.**

### **1.2– Affectation des versements 2022 non dépensés**

Il s'agit de versements effectués en interne de l'Université pour soutenir des projets, mais qui, au terme de l'échéance des conventions de reversement, sont revenus dans les fonds de la Fondation. La Fondation souhaite répartir ces **32 867 euros** non dépensés en 2022, en cohérence avec le soutien initial des projets.

|                               |                                                                                                                                                       |          |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Chaires partenariales         | Toutes les chaires partenariales existantes à ce jour                                                                                                 | 15 000 € |
| Précarité étudiante           | Les épiceries sociales et solidaires, les paniers solidaires, le jardin potager étudiant, la clinique numérique... sur tous les sites de l'Université | 12 867 € |
| Soutien aux projets étudiants | Notamment les commissions mixtes, et toute autre initiative étudiante...                                                                              | 5 000 €  |

#### **Le Conseil de gestion approuve cette répartition.**

### **1.3– Affectation de dons en ligne**

Il s'agit de dons reçus sur la plateforme de paiement en ligne, ayant pu être fléchés sur l'un des trois axes de la Fondation, mais non fléchés sur des dispositifs spécifiques. L'équipe de la Fondation propose donc l'affectation suivante :

| Référence       | Montant du don | Fléchage du donateur                                             | Affectation du Conseil de gestion |
|-----------------|----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Don #225</b> | 100 €          | En faveur de l'axe 2 « Présence territoriale et internationale » | Aides exceptionnelles             |
| <b>Don #222</b> | 100 €          | En faveur de la précarité alimentaire des étudiants              | Paniers Bio Solidaires            |
| <b>Don #217</b> | 30 €           | Non fléché                                                       | Paniers Bio Solidaires            |
| <b>Don #207</b> | 10 €           | Non fléché                                                       | Paniers Bio Solidaires            |

**Le Conseil de gestion valide cette affectation.**

## 2. Bilan de l'appel à projets 2023

La parole est laissée à Mme Caroline Picard, chargée de mission, qui présente la campagne 2023 de l'appel à projets de la Fondation.

Le calendrier des candidatures s'est étendu du 5 décembre 2022 au 22 janvier 2023. Le jury a eu lieu le 2 février en présence de l'équipe de la Fondation et de représentants de l'équipe présidentielle de l'Université (vice-président étudiant, vice-présidente à la vie étudiante, à la culture et au sport et vice-président délégué en charge de la Recherche, de l'innovation et des partenariats économiques).

15 projets sont lauréats pour un montant total de 22 275 euros, et deux projets ont été redirigés vers les dispositifs Ma première entreprise / Coup de pouce recherche.

Les projets lauréats s'inscrivent dans différents thèmes : la recherche, la professionnalisation des étudiants, l'environnement, l'entrepreneuriat, l'inclusion et la vulgarisation scientifique (cf annexe 1).

| Recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Professionnalisation des étudiants                                                                                                                                                                                                                        | Environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Entrepreneuriat                                                                   | Inclusion                                                                                                                              | Vulgarisation scientifique                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Expedition 5300 : Expédition scientifique et humanitaire dans la plus haute ville du monde</li> <li>Moulage augmenté en 3D des dents de mammifères de Persac, Vienne (Albo-Cénomaniens)</li> <li>Plateforme Mobile de Métrologie du Sport</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Hackathon by IRIAF 2023</li> <li>Challenge Nocturne 2023 de l'IAE de Poitiers</li> <li>8<sup>e</sup> édition du Forum des métiers Techni-ressources.com</li> <li>Forum des Métiers de la Pharmacie 2023</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence Sport et Décroissance</li> <li>14<sup>e</sup> édition du Festival du Film Environnemental</li> <li>Une série de podcasts pour documenter la transition écologique et sociale à travers l'Europe</li> <li>Balance ton mégo</li> <li>Cleanwalk à Poitiers</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Road Trip Innovation Sociale #2</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inclusion sociale des étudiants en situation de handicap : sortie à Disneyland Paris</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Concours de médiation scientifique « Ma thèse en 180 secondes »</li> </ul> |

Plus de la moitié des projets sont portés par des étudiants (53 %), 40 % par des personnels et 7 % par des diplômés. Ils reflètent l'implantation de l'Université et sont localisés à Poitiers, Angoulême ou Niort, et deux ont lieu à l'international. Néanmoins, il faudra être vigilants à l'avenir car nous n'avons pas reçu de dossiers du site de Châtelleraut, et il faudra donc s'assurer que la communication lors du lancement de l'Appel à projets parvienne bien aux étudiants et personnels sur ce campus.

Pour finir cette présentation, un zoom sur un projet est proposé. Il s'agit de la conférence « Sport et décroissance », organisée par le Master Management du Sport de la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers et qui aura lieu le 16 mars. Plusieurs intervenants, sportifs ou experts, s'interrogeront sur l'avenir des organisations sportives dans un contexte de crise écologique, économique et sociale.

M. Yves Trousselle, Conseiller Régional (Grand Châtelleraut) s'interroge sur l'absence de projets remontant de Châtelleraut. Il propose de se faire le relais de l'appel à projet lors de la prochaine édition.

### 3. Point sur les nouveaux projets

---

M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation, présente ces 3 nouveaux projets. Il s'agit plus spécifiquement de l'essaimage vers les autres campus de projets déjà développés sur le site de Poitiers.

✓ A Niort :

**Les cagettes solidaires**, est un dispositif, soutenu par la Communauté d'Agglomération du Niortais, qui propose aux étudiants des paniers Bio, d'une valeur marchande de 8 euros, subventionnés pour partie par la Fondation : le reste à charge est ainsi de 0.70 euros pour les étudiants en situation de précarité (ciblés par les assistantes sociales du CROUS et de l'Université de Poitiers) et de 5 euros pour les autres étudiants du site. La mise en place de ce dispositif a été rendue possible grâce au travail de M. Thierry Charron, mis à disposition par la MAIF au travers d'un mécénat de compétences, et des collègues investis au Pôle Universitaire Niortais. Actuellement, deux fournisseurs sont évalués sur une première phase de test : le cabas solidaire et le campus Terre et Paysages.

✓ A Châtelleraut :

**Les paniers solidaires** : construit sur un modèle similaire à Poitiers et Niort, le lancement d'une phase de test est prévu dans la semaine du « printemps durable », du 13 au 28 mars. Ce dispositif est opéré par la Maison des Etudiants en partenariat avec Biocoop le Pois Tout Vert et Grand Châtelleraut.

✓ A Angoulême :

**La Clinique numérique**, qui sera animée par le Centre Information Jeunesse d'Angoulême, proposera des ateliers de réparation et la distribution d'ordinateurs reconditionnés à destination d'étudiants en situation de précarité numérique.

### 4. Point sur les chaires

---

M. Marc Bonassies laisse à nouveau la parole à M. Thierry Ferreira.

Le dispositif des Chaires a été présenté en Commission Recherche de l'Université le 19 janvier 2023.

La procédure pour créer une Chaire a été validée par cette Commission et l'équipe présidentielle de l'Université. Elle est décrite ci-dessous :

- Émergence d'une idée : le porteur prend contact avec la Fondation, qui lui fournit une fiche-projet chaire à compléter pour formaliser son idée.
- Validation de l'Université : le porteur présente son travail à M. Yves Gervais, vice-président Recherche, et M. Thomas Rogaume, vice-président délégué à la Recherche, à l'Innovation et aux Partenariats économiques. Le projet est étudié par la gouvernance de l'Université, qui donnera sa validation ou non pour la création de la chaire.
- Aval des Directeurs d'unité concernés.
- Avis et validation de la Commission Recherche.

Par ailleurs, il a été décidé que si une Chaire n'avait pas d'activité pendant une durée d'un an, elle serait, par défaut, clôturée.

#### 4.1 Chaire ICC – Les industries culturelles et créatives dans les Univers virtuels

A ce jour, il est prévu de financer, grâce à l'engagement de Grand Angoulême et du Conseil Départemental de la Charente, un post-doctorant pour préfigurer cette Chaire.

Quatre actions seront menées d'avril 2023 à mars 2024 :

- Identification et analyse de la structuration de la filière de production et d'usage des métavers, de la XR (Extended reality), de la VR sociale (réalité virtuelle interactive) et de l'IA (intelligence artificielle) pour la création de contenus à travers différentes interviews d'experts au plan national et européen ;
- Etudes de cas approfondies d'entreprises du territoire afin de cerner les opportunités et les freins au développement de produits ou services dans les nouveaux univers immersifs ;
- Analyse d'expériences immersives proposées aux mineurs afin de mettre en œuvre un projet d'éducation aux droits et devoirs des mineurs dans les univers immersifs ;
- Création d'un Innovation Lab dans les locaux Technopole EurekaTech du GrandAngoulême afin de réaliser des démonstrateurs d'expériences culturelles immersives innovantes.

## 4.2 Chaire Energie et Territoire

Le thème de cette Chaire est l'autoconsommation énergétique territoriale, avec une implantation ciblée sur le territoire châtelleraudais. Le territoire de Grand Châtelleraud présente de nombreuses caractéristiques qui lui sont spécifiques. Il s'agit en effet d'un territoire industriel, mais qui a été très fragilisé ces dernières années (il a perdu 800 emplois en un an et demi) ce qui justifie que Châtelleraud a été choisie par la Région Nouvelle-Aquitaine pour intégrer le dispositif cadet de soutien aux territoires en difficulté. En tant que territoire à forte activité industrielle, il est donc très exposé à la problématique de la sécurisation de la production énergétique (c'est le plus gros consommateur d'énergie de l'ex-Région Poitou-Charentes). Malgré tout, dans ce contexte, ce territoire présente de nombreux atouts, comme son foncier : l'agglomération dispose de 70 friches industrielles qui pourraient accueillir des projets de production d'énergie *via* des sources renouvelables, ainsi que leur transformation (sous forme de production d'hydrogène, par exemple). Par ailleurs, Grand Châtelleraud est déjà pionnier au niveau national dans le domaine de l'autoconsommation, en affectant directement de l'énergie renouvelable produite sur son territoire à des bâtiments publics du secteur, en partenariat avec la start-up [Selfee](#). Grand Châtelleraud constitue donc un terrain de recherche-action sur la thématique de l'énergie particulièrement pertinent.

En phase de préfiguration, cette Chaire est actuellement coordonnée par deux chercheurs :

- Mme Marie Ferru, Professeure des Universités en Géographie du Laboratoire RURALITES, directrice de la Fédération de recherche « Territoires » ;
- M. Nicolas Bion, chargé de Recherches au CNRS, spécialiste de l'Hydrogène et de l'Ammoniac (Stockage de l'hydrogène), membre de la Fédération hydrogène du CNRS, et co-constructeur du réseau de Recherche Régional TESNA « Energies de demain ».

M. Yves Trousselle intervient pour préciser qu'il connaît bien le projet, dont il a été informé, et en souligne l'importance stratégique, Châtelleraud ayant perdu récemment sa 2<sup>ème</sup> fonderie. Derrière l'idée d'une Chaire sur l'autoconsommation énergétique se cache également une volonté de programmation de reconversion des industries, afin de recouvrer une souveraineté industrielle et de sécuriser les emplois dans ces secteurs.

M. Majdi Khoudeir, Directeur de l'ENSMA, souligne la pertinence du dispositif des Chaires partenariales. Il précise que ces deux Chaires associent les spécificités de leur territoire : Angoulême, avec les spécialités de l'image et de l'immersif, Châtelleraud avec son fort volant industriel. D'un point de vue global, ces Chaires permettent de renforcer les axes entre Poitiers, Angoulême, Niort et Châtelleraud en créant de fortes interactions entre l'Université et son territoire.

Le Président de la Fondation demande l'approbation des membres pour la recherche de partenaires et mécènes sur cette nouvelle chaire.

**Le Conseil de gestion valide la création de cette chaire et la recherche de partenaires et mécènes.**

## 5. Mécénat en nature et compétences

### 5.1 Récapitulatif du bilan 2022

| Type de mécénat | Montant             |
|-----------------|---------------------|
| En nature       | 27 908,12 €         |
| Compétences     | 112 609,20 €        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>140 517,32 €</b> |

L'année 2022 a vu la montée en puissance au sein de la Fondation de ces formes de mécénats. Quelques exemples en sont donnés :

- ENGIE : création d'une salle pédagogique autour de la chaufferie biomasse
- MAIF : étude prospective sur la mise en œuvre des Paniers Solidaires à Niort
- SERLI : dons d'équipements informatiques
- Biocoop : livraison et ateliers de cuisine dans le cadre des Paniers Bio Solidaires
- Boulanger et Fondation Boulanger : dons d'ordinateurs et formation dans le cadre de la Clinique Numérique

L'objectif de cette année 2023 sera de renforcer ce type de mécénat, en particulier en développement le mécénat de compétence dans le cadre des formations Universitaires, avec un premier focus sur les IUT.

### 5.2 Nouveaux mécènes 2023

#### ✓ Partenariat avec l'Agence du Don en Nature

Créée en 2008, l'Agence du Don en Nature (ADN) est une association loi de 1901, reconnue d'intérêt général, qui vient en aide aux personnes démunies par la collecte et la redistribution de produits neufs non alimentaires.

Fin 2022, la Fondation Poitiers Université est devenue partenaire d'ADN et peut ainsi accéder au catalogue en ligne des produits disponibles.

Plusieurs besoins ont été identifiés :

- Produits d'hygiène et d'entretien, vêtements pour les bénéficiaires des épiceries sociales ;
- Équipements pour la maison (meubles et petit électroménager), puériculture, soins bébé et jouets pour les étudiants-parents isolés ou pour les étudiants réfugiés

Deux premières commandes ont pu avoir lieu en janvier et février 2023 : la première à destination de l'épicerie sociale et solidaire à Angoulême et la deuxième à destination de l'épicerie du campus de Poitiers. Ces deux commandes représentent près de 6 000 € de marchandises, pour un coût total payé par la Fondation de moins de 400 €. Ce dispositif confère donc un effet levier important à la Fondation et lui permet de renforcer son soutien direct aux épiceries sociales.

#### ✓ Partenariat avec les Laboratoires Science et Nature

Créé en 1972, Laboratoire Science et Nature est une entreprise familiale installée dans les Deux-Sèvres, qui propose des produits cosmétiques, d'entretien et de bien être écologiques et biologiques.

Début mars 2023, nous avons reçu plus d'une tonne de produits issus de leur marque « Body Nature », répondant aux demandes des deux épiceries sociales : savon de Marseille, produits vaisselle mains, shampoings et gels douches.

Au-delà des produits d'hygiène de première nécessité, nous sommes ravis de pouvoir également proposer aux étudiants des produits bien-être de qualité.

## 6. Evénementiels

---

Le Délégué général revient sur les derniers événements organisés par la Fondation.

✓ Cérémonie de remise des Bourses Vocation Numérique (25 janvier 2023)

Cette année, six étudiants en Master Informatique (UFR Sciences Fondamentales et Appliquées) sont lauréats, grâce au soutien des entreprises SERLI, MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES et STIMUT INFORMATIQUE.

✓ Premier anniversaire de la Chaire Biodiversité (21 Février 2023)

Cet événement a été l'occasion de faire le bilan des 18 premiers mois de cette chaire, dont l'objectif est de fédérer des chercheurs de différentes disciplines et des acteurs locaux du monde socio-économique (collectivités, associations, entreprises...), afin de faciliter les rencontres et de soutenir des projets dédiés à la biodiversité sur le territoire de l'Université.

✓ Soirée de restitution IDEA – Innover en Dehors du cAdre (28 février 2023)

Lancé en 2022, IDEA est un nouveau dispositif collaboratif au sein de l'université de Poitiers. Il vise à réunir une équipe d'enseignants et d'étudiants de différentes disciplines autour d'un projet d'intérêt général identifié par une collectivité locale. Le 28 février, les différents acteurs du programme se sont réunis afin de faire un point d'étape sur les projets accompagnés cette année. L'occasion de remercier FICUS, le fonds de dotation actionnaire de l'entreprise Léa Nature pour son soutien financier, et Grand Poitiers, partenaire clé du dispositif qui a proposé des thématiques de projet.

✓ Ma Thèse en 180 s (2 mars 2023)

La Fondation Poitiers Université soutient « Ma Thèse en 180 secondes » depuis plusieurs années en remettant un prix lors de la finale locale. Grâce au soutien d'EDF Délégation Régionale Nouvelle-Aquitaine, les 8 doctorants ont été préparés par un professionnel du spectacle pour leurs prestations.

Il est 15h30, le Président de la Fondation lève la séance. La date du prochain Conseil sera communiquée ultérieurement après consultation de l'agenda de la Présidente de l'Université de Poitiers.